



Amberloup le 7 février 2024

**A.G. Ordinaire annuelle de la S.T.B - dimanche 10 mars 2024**

**Vérification des présences - procurations - signature du registre**

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de la Séance par le Président à 15h00 heures ;
2. Hommage aux disparus ;
3. Vérification du quorum - Appel des Membres effectifs par le Président (2/3 des Membres effectifs doivent être présents ou représentés) ;
4. Approbation du PV de l'A.G. O du 1<sup>ER</sup> octobre 2023 ;
5. Désignation de deux scrutateurs pour la durée de l'A.G., appel à des volontaires pour les dépouillements ;
6. Démission d'Administrateur et/ou de membres effectifs depuis l'A.G. O du 1er octobre 2023 à ce jour.
7. Candidatures et élections :

**Candidatures d'Administrateurs sortants et rééligibles ;**

- Monsieur Roger LOUIS - candidature pour une nouvelle période de 5 ans
  - Monsieur Francis DRAUX - candidature pour une nouvelle période de 5 ans
- Election au vote secret – Lecture des résultats des votes.

**Appel à candidature aux Membres effectifs ;**

- Appel envoyé aux Membres effectifs le 3 février 2024.
  - 2 Mandats d'Administrateur sont à pourvoir.
  - Clôture des candidatures le vendredi 16 février 2024.
- Election au vote secret – Lecture des résultats des votes.

8. Rapport de l'année 2023 par le Président ;
9. Présentation des comptes par le Trésorier. Rapport des vérificateurs aux comptes.  
Vote à main levée.

# SOCIETE DE TIR DE BERTRIX – S.T.B A.S.B.L

10. Demande de décharge pour les Administrateurs et les Vérificateurs aux comptes.  
Vote à main levée.
11. Nomination de 2 Commissaires aux comptes & d'1 suppléant pour l'exercice 2024,  
Vote à main levée ;
12. Prévisions 2024 par le Président. Demande d'approbation de l'A.G. à main levée ;
13. Lecture de la liste des Administrateurs 2024 par le Président ; Liste
14. Lecture de la liste des Membres effectifs 2024 par le Président ; Liste
15. Divers ;  
Date de la prochaine Assemblée Générale.  
Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**Tout Membre qui reçoit une procuration (mandataire) ne peut représenter qu'un mandant. Dans le respect d'une bonne organisation de cette assemblée générale, si vous avez des questions à nous poser, nous vous demandons de nous les transmettre par écrit pour le vendredi 01 Mars 2024 au plus tard à l'adresse email :**

[presidence@tir-de-bertrix.com](mailto:presidence@tir-de-bertrix.com)

Merci pour votre collaboration.

Roger Louis, Administrateur, Président de l'O.A(s)